Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 115 (1982)
Heft: 50-52

Heft

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berner Schulblatt L'Ecole bernoise 50/52

Organ des bernischen Lehrervereins
115. Jahrgang. Bern, 17. Dezember 1982

Organe de la Société des enseignants bernois
115e année. Berne, 17 décembre 1982

Mitteilung des Sekretariates

Das Sekretariat des Bernischen Lehrervereins bleibt vom Freitag, 24. Dezember 1982, 12 Uhr, bis Montag, dem 3. Januar 1983, 8 Uhr, geschlossen.

Der Kantonalvorstand BLV

Communication du Secrétariat

Le Secrétariat de la Société des enseignants bernois restera fermé du vendredi 24 décembre 1982, dès 12 heures, au lundi 3 janvier 1983, à 8 heures.

Le Comité cantonal de la SEB

Bernischer Gymnasiallehrerverein BGV

Tätigkeitsbericht 1982 (gekürzt)

über die Arbeit des Vorstandes, erstattet durch den Präsidenten an der Delegiertenversammlung vom 3. November 1982 in Bern.

1. Der Verein

Mitglieder

Am 1. Oktober 1982 zählte der BGV 407 Mitglieder. An der DV 1982 können 38 neue Mitglieder aufgenommen werden. Aus- oder Übertritte: 4, neuer Bestand: 444.

Vorstand

– Zusammensetzung

Jedes anerkannte bernische Gymnasium und das Untergymnasium des Städtischen Gymnasiums Bern sind je durch ein Mitglied im Vorstand vertreten. Auf Frühjahr 1982 ist Peter Wagner (Wirtschaftsgymnasium Bern-Neufeld, Mitglied des Vorstandes seit 1975) zurückgetreten. Auf Jahresende haben wir zwei weitere Rücktritte zu verzeichnen: Dr. Louis Burgener (Realgymnasium Bern-Neufeld, Mitglied des Vorstandes seit 1978) und Anton Mächler (Freies Gymnasium Bern, Mitglied des Vorstandes seit 1975). Wir verdanken die langjährige Mitarbeit der drei Kollegen ganz herzlich.

– Das weitere Umfeld des Vorstandes

Der BGV hat eine stattliche Zahl von Mitgliedern in *Kommissionen*, Arbeitsgruppen, Fachausschüssen usw. delegiert und pflegt gute Beziehungen zum *VSG*, *BLV*, *BMV*, *BSV* usw. Die Reorganisation der *Fachschaften* des BGV hat ansehnliche Fortschritte erzielt und es ermöglicht, dass diese in laufende Vernehmlassungsverfahren einbezogen werden konnten.

– Sitzungen

Seit der DV 1981 hat der Vorstand fünf halbtägige Sitzungen, eine halbtägige Ausschuss-Sitzung (Arbeitsgruppe GBG) und zahlreiche Einzelbesprechungen durchgeführt. Die Mitglieder des BGV wurden durch die Orientierungsblätter, welche als Mitteilungen aus dem Vorstand auch im Berner Schulblatt erschienen sind, laufend über die Vorstandsgeschäfte orientiert.

Tätigkeitsprogramm 1983

1. Laufende und neue Vorstandsarbeiten

- Beteiligung an Vernehmlassungsverfahren
- Die Situation auf dem Stellenmarkt für Inhaber des Gymnasiallehrerpatentes, Anstellungsbedingungen
- Urabstimmung über die neuen BGV Statuten
- Mitarbeit als Kantonalsektion im VSG
- Die Oberstufenreform an den bernischen Gymnasien und Orientierung über andere Reformen in der Schweiz
- Einflussnahme auf die Gesamtkonzeption Bildungsgesetzgebung (Dauer der Oberstufe des Gymnasiums, Verhältnis Oberstufe/Unterstufe des Gymnasiums, Gymnasiumsgesetz)
- Fort- und Weiterbildung der Gymnasiallehrer im Kanton Bern

2. Längerfristige Ziele des BGV

- Verbesserung des Lehrerbesoldungsdekretes
- Überprüfung der Pflichtlektionenverordnung für die Lehrer an der gymnasialen Unter- und Oberstufe
- Reduktion der Klassenbestände
- Fortbildungsurlaub («Sabbatjahr»)

Inhalt – Sommaire

Mitteilung des Sekretariates 369
Communication du Secrétariat 369
Bernischer Gymnasiallehrerverein BGV 369
Zur Abgeordnetenversammlung des BLV vom 1. Dezember 1982 370
Das «Dotzigenbuch», eine Fundgrube 370
Der Schweizer isst auch mit den Augen 371
Assemblée des délégués de la SEJB 371
Communications du Secrétariat 374

Abschliessend möchte ich allen Mitgliedern des BGV und ganz besonders dem Vorstand herzlich danken für das Vertrauen und die Unterstützung, die sie mir während meines zweiten Amtsjahres gewährleistet haben.

Der Präsident des BGV: *Dr. Arthur Reber*

Zur Abgeordnetenversammlung des BLV vom 1. Dezember 1982

*Einige Fragen zur Behandlung des Traktandums: Grundsätze zur Entwicklung des bernischen Bildungswesens**

1. Wenn gegen Ende der Versammlung eine Kollegin ans Rednerpult geht und sich darüber empört, wie da während mehr als zwei Stunden vor allem Standesinteressen einiger Stufenorganisationen vertreten worden sind und niemand auch nur einmal von den Schülern und den angestrebten Reformen, auch wenn sie noch so unklar oder falsch sein mögen, gesprochen hat, und wenn da nur ganz vereinzelt Beifall geklatscht wird, fühle ich mich da durch das Kopfschütteln der grossen Mehrheit in diesem Gremium noch vertreten?

2. Wenn ein welscher Kollege dann noch fragt, wo das Versprechen des BLV geblieben sei, man wolle zur Initiative «Fördern statt auslesen» nicht Stellung beziehen, da man sich im Rahmen der Reform des bernischen Bildungswesens für diese Ziele einsetzen wolle, und dieser Kollege kein Echo findet, muss man sich da nicht fragen, ob dies ein leeres Versprechen war und ob die Funktionäre des BLV nicht einfach eine äussere Strukturreform anstreben, die, unterstützt von der ED, den Vorstellungen einer Gruppe von Lehrern entgegenkommt, die aber kaum etwas zu einer inneren Reform beiträgt, die den Schüler im Auge hat?

3. Warum hat sich niemand grundsätzlich mit den Vor- und Nachteilen des heutigen Schulsystems, insbesondere mit der von den betroffenen Eltern heftig diskutierten Frage des Übertrittsalters von der Primar- in die Sekundarschule auseinandergesetzt? Warum hat sich eine knappe Mehrheit, gerade als man zu dieser Frage kam, hinter den (taktisch klug?) eingebrachten Antrag, der sich gegen eine Orientierungsstufe aussprach, gestellt? War da das Problem, das sich vielen Schülern, Eltern und Lehrern stellt, plötzlich vergessen, zusammen mit der positiven Beurteilung des Schulversuchs Manuel? Und ist dieser Versuch nicht erwähnt worden, weil da Lehrer zweier Stufen eng zusammenarbeiten müssten und eine Stufe vielleicht Standesinteressen opfern müsste?

4. War ich auch nur gekommen, um je nach Instruktion oder Sympathie für den jeweiligen Redner meine Abstimmungskarte zu zeigen? Warum habe ich mich einschüchtern lassen durch das hehre Ratshaus mit seiner Sitzordnung, die klar sagt, wer hier wichtig ist, wer im Brustton der Überzeugung sprechen darf? Hat uns die Neuorganisation des BLV eine Struktur gebracht, mit der ein paar Funktionäre mit taktischer Raffinesse die Geschicke leiten und sich vom einzelnen Lehrer immer mehr distanzieren, auch wenn er sich für eine Sache einsetzen will? (Wie haben die vier Delegierten der Sektion Biel-deutsch gestimmt, von denen drei an der Sektionsversammlung eine Woche vor der Abgeordnetenversammlung abwesend waren, an der aber von der Basis ein paar grundsätzliche Dinge zum Bildungswesen besprochen worden waren?)

5. Wenn diese Fragen, auch wenn sie wegen der Enttäuschung über den Verlauf der Abgeordnetenversammlung etwas emotional gestellt sind, ernst zu nehmen sind, muss sich da ein bernischer Lehrer der Basis nicht fragen, ob der BLV ihn auch nur einigermassen vertreten kann?

Walter Schürer, Ipsach

* Der Bericht (Protokoll) über die Abgeordnetenversammlung wird nach Neujahr erscheinen. *Red.*

Das «Dotzigenbuch», eine Fundgrube

Dotzigen. Zur Erinnerung an die erstmalige urkundliche Erwähnung im Jahr 1182 und zum Anlass der 800-Jahr-Feier 1982.

Beiträge von Klaus Aerni, Dieter Bosshart, Jürg Etter, Christian Gertsch, Max Gribi, Hans Jäger, Stefan Knuchel, Beat Meyer, Hugo Müller, Roger Nydegger, Christian Pfister, Charles Schaller, Hans Schaller, Peter Schneider, Marcel Schori, Charles Schwab, Alfred Steiner, Markus Steinmann, Helmuth Zbinden, Markus Zimmermann.

Zeichnungen von Dieter Bosshart, Hans Gugger, Willy Hug, René Unternährer. Mit zahlreichen Photographien, Farbtafeln, Plänen und Karten. 216 Seiten. Gesamtherstellung Stämpfli + Cie AG, Bern. Dotzigen 1982.

Das «Dotzigenbuch» ist weit mehr als eine jener mehr oder weniger zufällig aus Anlass eines Jubiläums entstandenen «Ortsgeschichten» oder «Heimatkunden», wie es so viele gibt. Trotz der kurzen zur Verfügung stehenden Zeit hat das Autorenteam – eine gelungene Mischung von Wissenschaftern der Universität Bern (Geographisches Institut) und ortsgeschichtlich interessierten Laien – es fertiggebracht, ein reiches und zutreffendes Mosaikbild des Dorfes Dotzigen zusammenzustellen. Auf Vollständigkeit wurde dabei zum vorneherein verzichtet zugunsten der vertieften Betrachtung einzelner Aspekte. Aus den 16 Beiträgen, deren Themen von der Schenkungsurkunde von 1182 bis zur Käsereigenossenschaft, vom Dotziger Glöcklein bis zu den Dorfvereinen reichen, seien hier nur einige wenige herausgegriffen.

Die Autorengruppe Aerni/Pfister/Zimmermann beschreibt in ihrem Beitrag «Die Aare bei Dotzigen und ihr Einfluss auf Landschaft und Mensch» die Wechselwirkung zwischen den Kräften der Naturlanschaft und menschlicher Existenz. Sehr anschaulich wird anhand von alten Karten gezeigt, wie die Aare seit ungefähr 1750 ihr Flussbett und die überschwemmungsgefährdeten Gebiete zulasten der Dotziger Ackerflur gewaltig ausweitete, wohl als Folge der seit dem 15. Jahrhundert einsetzenden Klimaverschlechterung (sogenannte «Kleine Eiszeit») mit vergrösserten Schmelzwassermengen und als Folge des Abnehmens der Waldfläche durch den Siedlungsausbau vor allem im Emmental. Erst die Juragewässerkorrektionen erlaubten, die verlorene Ackerflur zurückzugewinnen.

Im Aufsatz «Vom Werden des Dorfes Dotzigen» (Aerni/Bosshart/Pfister) wird gezeigt, wie seit der ersten Ansiedlung die Natur die Dorfstruktur und die Wirtschaftsform bestimmte. Mit dem Bahnbau und der Aarekor-

rektion weiteten sich die wirtschaftichen Möglichkeiten Dotzigens aus. Zunächst nahm die Landwirtschaft von den wieder trocken gelegten Flächen des Auenwaldes Besitz. Gleichzeitig entstanden auch Entwicklungsmöglichkeiten für die Industrie.

Max Gribi gibt einen guten Überblick über die Verkehrsgeschichte Dotzigens, und Charles Schaller steuert ein lebendiges und aufschlussreiches Porträt des Dotziger Unternehmers Johann Schaller (1850 bis 1916) bei, der zu seiner Zeit ein wenn auch nicht unumstrittener Dorfkönig gewesen sein muss. Eine Schnapsbrennerei, die Ziegelei, die Säge, die Parquetterie, eine Zigarrenfabrik wurden von ihm gegründet, fliessendes Wasser, Elektrizität und Telefon im Dorf eingeführt.

Das «Dotzigenbuch» gehört in die Bibliothek jedes geschichtlich und geographisch interessierten Seelandbewohners. Es gehört aber auch in die Hand der seeländischen Lehrer, da es eine Fundgrube für geschichtliche und geographische Informationen darstellt, die sich im Unterricht aller Stufen verwerten lassen. Ein moderner und anschaulich vom eigenen Erlebniskreis des Kindes ausgehender Heimatunterricht kann an diesem Werk nicht vorbeigehen, besonders auch deshalb nicht, weil hier modellhaft Fragestellungen entwickelt werden, die sich auf andere Dörfer oder Gemeinden übertragen lassen. So wäre es beispielsweise interessant, die Einengung der Ackerfläche durch die zunehmenden Aareüberschwemmungen und die damit verbundenen wirtschaftlichen und demographischen Veränderungen auch bei andern Seeland-Dörfern anhand von Kartenmaterial nachzuweisen.

Der Gemeinderat von Dotzigen ist zu beglückwünschen für seinen Entschluss, die Herausgabe dieses auch drucktechnisch sehr anspruchsvollen und gediegenen Werkes zu wagen. Er hat damit – in einer Zeit, wo auch die Gemeindefinanzen immer knapper werden – einen kulturellen Markstein in der Geschichte Dotzigens gesetzt. Gäbe es mehr solcher Gemeinderäte!

Christoph Zürcher

Das Buch kann bezogen werden bei der *Heimatkundekommission Seeland*, Schulhaus Walkermatte, Dreiangelweg 12, *2502 Biel*, zum Spezialpreis von Fr. 25.– (+ Porto und Verpakkung). Der Buchhandelspreis beträgt Fr. 35.–.

Der Schweizer isst auch mit den Augen

Nur jeder dritte Schweizer denkt in erster Linie an die Gesundheit, wenn er seine Wahl aus der Speisekarte trifft. Für nicht weniger als 29 Prozent bestätigt sich dagegen das alte Gastronomenwort: Der Mensch isst auch mit den Augen! Die Frauen sind bei der Wahl des Essens gesundheitsbewusster als die Männer. Nicht weniger als 47 Prozent aller Frauen achten in erster Linie auf die gesundheitliche Bekömmlichkeit. Den Männern dagegen kommt es mehr auf die Quantität an.

Auch das Alter beeinflusst das gesundheitsbewusste Essen stark: je älter man ist, desto mehr schaut man auf die gesundheitliche Bekömmlichkeit; je jünger man ist, um so wichtiger ist die Menge der angebotenen Speisen.

Die Bedeutung, die dem Essen zugemessen wird, hängt dabei stark mit der sozialen Stellung zusammen. Bevölkerungskreise mit tiefem Einkommen essen hauptsächlich, um den Körper zu ernähren. Je höher die soziale Stellung, um so mehr isst man, um zu geniessen oder um mit Freunden oder mit der Familie zusammen zu sein. Für Frauen bedeutet Essen in hohem Masse Mit-der-Familie-Zusammensein, während Männer viel genussorientierter sind. An den Essgewohnheiten zeigt sich auch die zunehmende soziale Isolation mit dem Alter: nicht weniger als 38 Prozent der 65- bis 74jährigen Befragten essen mittags allein, kaum zwei Prozent mit Freunden. Für Jugendliche (15- bis 24jährige) ist das Gegenteil der Fall: nur sieben Prozent essen mittags allein; von 34 Prozent wird das Mittagessen dazu genutzt, mit Gleichaltrigen zusammen zu sein. *SFA*

L'Ecole bernoise

Assemblée des délégués de la SEJB

Le 25 novembre 1982, la Société des enseignants du Jura bernois réunissait ses délégués à Sonceboz. L'assemblée présidée par Michel Lanève de Bienne devait prendre connaissance des rapports de l'année écoulée et se prononcer sur le programme d'activité 1982/1983. Les délégués devaient également discuter le projet de prise de position de la Société des enseignants bernois à propos de la réforme du système bernois de formation.

*

Michel Lanève ouvre la séance en saluant les délégués présents et en les remerciant de leur participation. Après avoir pris connaissance des excuses, l'assemblée approuve le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 18 mai 1982 et celui de l'Assemblée générale du 27 août 1982.

Les comptes rendus de ces deux assemblées ont été publiés dans les journaux corporatifs.

Rapport d'activité du Comité central

Jacques Paroz, président sortant de la SEJB, retenu par des obligations civiques, a rédigé un bref rapport des activités du Comité central à l'intention des délégués:

Fonctionnement interne

Le Comité central rencontre toujours les mêmes difficultés pour trouver des membres acceptant un mandat dans une commission. Malgré tout, la Commission pédagogique SEJB se met sur pied. Par contre, notre représentation à SIPRI ne déclenche pas l'enthousiasme. D'autres postes sont repourvus dans les commissions Math. 5–6 2e édition et Education musicale 5–6, ainsi que math 4P et la commission du perfectionnement.

Le CC a préparé plusieurs manifestations internes: les AD SEJB du 18 novembre 1981 et du 18 mai 1982, ainsi que l'AG SEJB, dont les grands thèmes seront l'élection du nouveau comité central, une révision partielle des statuts, la présentation du projet de réforme de la formation scolaire par la DIP et des exposés de représentants des écoles professionnelles.

Prises de position et consultations

C'est une année riche dans ce domaine: rappelons la votation du 6 juin 1982 sur le début de l'année scolaire après les vacances d'été (avec le refus du peuple, malgré une majorité acceptante dans le Jura bernois); d'autres consultations ont eu lieu: projet de grille-horaire EP + ES (cela ne s'est pas passé sans difficultés!), programmes de CIRCE III. A propos de ces consultations, il faut relever que nous sommes à chaque fois confrontés à la même difficulté, et cela devient lancinant: les délais sont systématiquement trop courts. Dans un autre domaine, la SEB, la VPOD et l'Association du personnel de l'Etat ont présenté une revendication commune pour demander une augmentation du salaire réel.

Nous avons été appelés à prendre position sur de nombreux objets: contre l'initiative «Libre choix de l'école», pour «Allégement et indemnisation des directeurs d'école...», contre l'initiative «Réforme scolaire: encourager au lieu de sélectionner» (ceci parce que la DIP préparait un projet très fouillé allant dans ce sens).

Autres activités

Grâce à l'initiative d'un collègue de Tramelan, le matériel de l'exposition «Jura bernois – nouvelles dimensions» sera mis à la disposition du corps enseignant par la DIP.

Durant le premier semestre de l'année scolaire, le premier cours semestriel s'est déroulé pour la partie française du canton, et le CC espère que cette expérience pourra se renouveler.

Les problèmes concernant le recyclage de français ont donné lieu à plusieurs rencontres: c'est un gros morceau et il suscite bien des oppositions et réticences; d'autre part, il y a un gros effort à fournir pour offrir aux enseignants concernés les moyens didactiques suffisants pour pouvoir démarrer sur des bases solides.

La DIP a entendu la SEJB et des représentants de la commission «Enseignants au chômage» sur ce sujet et a pris note des propositions faites. D'autre part, nous avons eu l'occasion de présenter à la DIP les travaux de la commission «Réélections» (qui va présenter son rapport sous peu).

En ce qui concerne l'admission des enseignants primaires à l'université, la DIP a décidé ceci: dès 1985, les enseignants primaires ayant suivi une formation en cinq ans pourront être admis dans toutes les facultés, sauf la médecine.

Sur mandat des enseignants, le CC a mis à l'étude l'idée d'une assurance mutuelle. Plusieurs propositions nous sont parvenues et ont été transmises à un spécialiste en assurances pour qu'il les compare et nous prépare des propositions à soumettre aux sections.

Organisations de degré

Les maîtresses d'école enfantine sont confrontées à des difficultés internes. Certaines d'entre elles désirent faire partie de leur organisation de degré, mais sans être membres de la SEB. Cela est impossible, la double affiliation étant obligatoire.

Gros problèmes également chez les enseignantes en TA et EF. Il n'a toujours pas été trouvé de solution acceptable en ce qui concerne le mode d'élection; de ce fait, la sécurité de l'emploi ne leur est pas garantie. En ce qui concerne les prestations en cas de chômage, c'est également la bouteille à encre. D'autre part, la nouvelle grille-horaire leur fera perdre des heures d'enseignement. Dans le même ordre d'idées, comme le cours complémentaire ménager obligatoire a été supprimé dès la rentrée scolaire 1982, les maîtresses en EF ont connu des difficultés supplémentaires. Cette décision est prématurée, puisqu'elle tombe pratiquement deux ans avant l'introduction de la nouvelle grille-horaire. Dans l'intervalle, il a fallu trouver des solutions transitoires peu satisfaisantes, sans base légale, ni programme.

Les délégués approuvent à l'unanimité le rapport d'activité du Comité central de la SEJB en remerciant le président et les membre du comité de leur engagement.

Rapport de la commission «Education permanente»

André Schwab, président de la commission «Education permanente», présente un bref rapport des activités de cette commission:

Activités écoulées. Durant l'année scolaire 1981/1982, l'accent a été mis sur l'activité du Centre de perfectionnement du corps enseignant. Grâce à son fonctionnement efficace, il n'a pas été nécessaire de réunir la commission EP de la SEJB. (Notons au passage qu'André Schwab est également président de la commission du Centre de perfectionnement.)

Le président de la commission EP relève l'importante activité du directeur du Centre, M. Willy Jeanneret, ainsi que son ouverture aux revendications des enseignants malgré l'opposition de certains membres de la commission officielle. Au nom de la SEJB et de l'ensemble des enseignants, il remercie M. Jeanneret du travail considérable qu'il accomplit dans l'intérêt de l'école et du corps enseignant. Il y a tout lieu de se féliciter des excellents contacts existant entre le Centre et les enseignants.

Activités futures. Outre son travail habituel, la commission EP devra s'engager de façon particulière dans les domaines suivants:

Commission officielle du perfectionnement. Il s'agira tout d'abord de veiller au bon fonctionnement de cette commission qui sera passablement remaniée au début de 1983. Il faudra surtout veiller à ce que la collaboration entre le Centre et les enseignants se poursuive et à ce que des «oppositions dans l'ombre» ne court-circuitent pas ses activités.

Commissions pédagogiques. Il s'agira de travailler également en étroite collaboration avec les commissions pédagogiques de la SEJB et de la SPR. La commission EP de la SEJB collaborera avec la Commission pédagogique SEJB en vue de la mise sur pied des écoles de contact SIPRI.

CIP. Le matériel provenant du partage du CIP (Centre d'information pédagogique) est entreposé à l'Ecole normale de Bienne. Un autre matériel didactique se trouve chez un collègue à Tramelan. Il s'agira, pour la commission EP, d'élaborer un projet de structuration en vue de mettre ce matériel à disposition des enseignants.

Centre interrégional de perfectionnement. La commission EP de la SEJB devra également suivre de près les activités en vue de la réalisation du futur Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan. Il faudra que les enseignants soient associés aux diverses phases de planification et puissent participer entièrement aux activités futures du Centre.

Rapport de la commission «Croix-Rouge Jeunesse»

Il appartient à Violaine Némitz, présidente de la commission «Croix-Rouge Jeunesse» de la SEJB, de présenter le rapport des activités de cette commission:

Elle s'est réunie à quatre reprises et son activité essentielle a été l'organisation de la vente du mimosa en 1982 et la gestion du Fonds Mimosa.

La situation de ce fonds se présente comme suit:

Avoir au 1er janvier 1982	Fr. 16 266.60
Vente du mimosa 1982	Fr. 14 339.40
Total	Fr. 30 606.—
Subventions versées en 1982	Fr. 10 330.80
Solde en caisse au 24 novembre 1982	Fr. 20 275.20

La présidente de la commission CRJ donne ensuite des explications sur l'organisation de la vente du mimosa et sur le fonctionnement du Fonds Mimosa. Elle invite les collègues à adresser leurs demandes à la commission afin que la CRJ puisse apporter son aide.

La commission CRJ a soutenu l'action «Pigeons pour la Paix» organisée par la Croix-Rouge suisse. Elle est engagée actuellement, en collaboration avec les commissions CRJ du canton de Vaud et du Jura, à une action de Noël en vue d'acheter des fauteuils roulants pour un pays africain.

Elections

Lors de l'assemblée générale de la SEJB du 27 août 1982, il n'avait pas été possible de repourvoir tous les postes vacants. Mandat avait alors été donné au Comité central de trouver les collègues nécessaires et de faire ratifier ces nominations par l'Assemblée des délégués. C'est à l'unanimité que les diverses propositions du CC SEJB sont approuvées:

- *Comité central de la SEJB:* Willy Gerber, instituteur, de Reconvilier, et Jean-Michel Mollet, instituteur, de Moutier.
- *Présidence de la SEJB:* Judith Schenk-Bessire, institutrice, de Péry. L'assemblée ratifie cette nomination par applaudissements et remercie Mme Schenk d'avoir accepté cette lourde responsabilité. A son tour, la nouvelle présidente remercie les délégués de la confiance qu'ils lui témoignent et leur demande de s'engager activement pour une bonne marche de la SEJB.
- *Comité central de la SPR:* La nouvelle présidente de la SEJB tient à suivre personnellement les activités de la SPR et à assister régulièrement aux séances. Elle estime qu'une collaboration très étroite doit exister entre nos organisations d'enseignants. Notons qu'elle est également membre du Comité cantonal de la SEB. Il n'y a, par conséquent, pas lieu de procéder à une autre nomination.
- *Commission pédagogique de la SEJB:* Dominique Bernardin, instituteur, de Reconvilier.

Programme d'activité 1982/1983

Judith Schenk présente alors aux délégués les points essentiels du programme d'activité de la SEJB pour l'année à venir:

Si la période qui vient de s'achever a vu une activité intense de la SEJB, notamment par l'étude du volumineux projet de révision des lois scolaires et par le renouvellement partiel de son Comité central, l'avenir s'annonce également très chargé. De nombreux problèmes attendent les organes directeurs de notre société qui devront, entre autres, s'atteler aux tâches suivantes:

1. Révision des statuts de nos sections. Les statuts de la SEB ayant été modifiés, il appartiendra également aux sections d'adapter les leurs aux nouvelles structures de la SEB.

2. Organisations de degrés. La plupart des organisations de degrés ont déjà entrepris la révision de leurs statuts. Il s'agira, pour la SEJB, de mettre sur pied dans notre région la Société bernoise des enseignants primaires et de doter les sections de statuts.

3. Examen du rapport de la commission «Réélections». La commission «Réélections» de la SEJB livrera prochainement son rapport. Le CC SEJB devra l'examiner et élaborer des prises de position à l'intention de la SEB et de la DIP.

4. Commissions. Comme par le passé, la SEJB devra continuer à solliciter des collègues pour reprendre certains postes vacants dans les commissions.

5. Assurance mutuelle. Le CC SEJB a examiné différentes propositions d'assurance mutuelle et devra prochainement les transmettre aux sections afin que tous les collègues puissent être informés et prendre individuellement les décisions qui leur conviennent.

6. Lois scolaires. La consultation en cours devrait déboucher sur des propositions de la Direction de l'instruction publique à l'intention du Grand Conseil. La SEJB suivra attentivement l'évolution de la situation et interviendra chaque fois que cela sera nécessaire.

7. Interventions parlementaires. La SEJB, en collaboration avec la SEB, se prononcera sur les différentes interventions parlementaires concernant l'école et veillera en particulier à l'adoption de la loi sur les jardins d'enfants.

8. Caisse de retraite. Au cours de cette année, la SEJB envisage également de prendre contact avec nos représentants à la CACEB et de voir dans quelle mesure on peut intervenir pour trouver des solutions à divers problèmes en suspens: abaissement de l'âge de la retraite, égalité entre hommes et femmes, rentes de conjoints, etc.

9. Chômage. Les maîtresses en économie familiale et les maîtresses d'ouvrages ne peuvent actuellement pas toucher le chômage lorsqu'elles perdent des leçons. La SEJB interviendra auprès des organes compétents afin de trouver des solutions.

Ce ne sont là que les points principaux de l'activité prévisible. Il est clair que la SEJB continuera à collaborer étroitement avec la SEB et la SPR et s'engagera activement chaque fois que cela sera nécessaire.

Réforme des lois scolaires

Sur la base des réponses qui lui ont été adressées, la Société des enseignants bernois a élaboré un projet de prise de position sur la réforme du système bernois de formation (révision totale des lois scolaires). Il sera soumis à l'Assemblée des délégués de la SEB du 1er décembre 1982.

Les délégués discutent les différents points du projet de prise de position, mais ne peuvent donner un mandat impératif aux délégués SEB. Il appartiendra donc à l'Assemblée des délégués de la SEB du 1er décembre de se prononcer définitivement.

Plans d'études des écoles primaires

Différents groupes de travail ont été mis en place par la Commission des moyens d'enseignement des écoles primaires en vue de l'élaboration des plans d'études. Ils devront livrer leurs travaux jusqu'à fin mars 1983.

Les délégués de la SEJB estiment qu'il faudrait prolonger ces délais, en particulier pour les plans d'études de français (degré supérieur). Pour ce degré, ils n'entreront pas en vigueur avant 1990. Ils demandent, par conséquent, que la SEJB intervienne auprès de la Direction de l'instruction publique dans ce sens.

Les directives fixent que les séances des groupes de travail auront lieu en dehors du temps d'école. Les délégués de la SEJB demandent également au Comité central d'intervenir afin de faire modifier cette disposition et d'obtenir une solution plus favorable pour les enseignants.

Ces problèmes seront portés à l'ordre du jour de la prochaine rencontre entre la Société des enseignants bernois et la Direction de l'instruction publique.

Le secrétaire de la SEJB: *Yves Monnin*

Communications du Secrétariat

Extrait des délibérations du Comité cantonal de la SEB

(Nous prions nos collègues de nous excuser de la publication tardive de ce rapport en français dont la traduction a été différée par d'autres impératifs au Secrétariat. Réd.)

Séance du mercredi 27 octobre 1982

Présidence: Ruth Wiedmer

En l'absence du président du Comité cantonal, retenu par une semaine hors cadres, il appartient à la vice-présidente, Ruth Wiedmer, de diriger la séance qui durera près de quatre heures.

Tout d'abord, elle présente aux membres du comité la nouvelle secrétaire de la SEB, Mlle Eichenberger, et formule ses vœux les meilleurs pour la nouvelle équipe du Secrétariat.

Commission de langue française du perfectionnement

Sur proposition de la SEJB, la SEB propose à la Direction de l'instruction publique de nommer les collègues suivants comme membres de la commission de langue française chargée du perfectionnement du corps enseignant:

- Jacques Paroz, maître d'une classe de perfectionnement, de Saint-Imier;
- Georges Marti, instituteur, de Tramelan;
- Charles Ammann, maître secondaire, de Bienne.

Loi sur l'université

Le Comité cantonal renonce à donner une recommandation pour la votation du 28 novembre 1982 sur la loi sur l'université.

Coordination du début de l'année scolaire

La Direction de l'instruction publique a demandé à la SEB de se prononcer jusqu'au 1er décembre 1982 sur le projet du Conseil fédéral concernant la coordination du début de l'année scolaire à une période située entre la mi-août et la mi-octobre. Deux délégués ont proposé d'organiser une votation générale à ce sujet. Le Comité cantonal a la compétence de décider lui-même ou de s'en référer à l'Assemblée des délégués. Jusqu'à présent, les organes directeurs de la SEB, se basant sur deux enquêtes, se sont prononcés pour la coordination du début de l'année scolaire à la fin de l'été. Ils ne peuvent adopter une autre attitude sans une position claire des membres. C'est la raison pour laquelle le Comité cantonal décide d'organiser immédiatement une votation générale et de publier le texte de la consultation.

Affaires scolaires de la session de novembre

Le secrétaire central informe le Comité cantonal des affaires concernant les membres de notre société et dont le Grand Conseil aura à discuter.

Il relève tout d'abord dans le budget que, après une période de légère croissance, la part de la Direction de l'instruction publique aux dépenses de l'Etat baisse de 36,8 à 35,6% et que cette tendance se poursuit jusqu'en 1986 dans le plan financier. Il montre que pour la période de 1980 à 1986 les frais de traitements des autorités et du personnel de l'Etat passent de 225 à 450 millions de francs, soit une augmentation d'environ 100%, alors que ceux du corps enseignant passent de 502 à 685 millions de francs, soit environ 36% d'augmentation. Le Comité cantonal est d'avis qu'il faut suivre de près cette évolution.

Le plafond pour la contribution de l'Etat aux constructions scolaires sera abaissé de 15 à 13 millions de francs.

La révision des décrets sur l'assurance et les traitements permet

- l'intégration de 15,4% de renchérissement dans le traitement assuré à partir du 1er janvier 1983, sans obligation de rachat pour les enseignants des écoles publiques;
- le passage à l'intégration automatique des allocations de renchérissement à partir du 1er janvier 1983;

(La conséquence de ces décisions est qu'il faudra payer des cotisations plus élevées pour un traitement assuré plus élevé et qu'il manquera plus de 500 millions de francs au capital de couverture de la caisse, mais qu'à la longue le degré de couverture sera plus élevé.)

- l'augmentation de 0,8 % du salaire réel afin d'éviter une diminution des traitements nets due à l'augmentation des primes d'assurance;
- l'augmentation des allocations familiales à 200 francs par mois pour compenser l'augmentation des allocations de résidence accordée aux fonctionnaires mariés de l'administration fédérale et pour contribuer à soutenir la famille.

Ces propositions ne répondent pas à toutes les demandes des associations du personnel. Mais elles doivent être acceptés en raison de la situation économique actuelle.

Le Comité cantonal, aussi bien que le Conseil exécutif, rejettent le postulat Boehlen sur la suppression des allocations familiales. Mme Boehlen a en outre déposé une motion demandant, pour le personnel de l'Etat, une nouvelle ordonnance sur les traitements lors de congés, en particulier un congé de grossesse de 16 semaines. Le Conseil exécutif s'oppose à cette intervention. Le Comité cantonal souhaite qu'on essaie de régler ce problème, ainsi que d'autres, lors de la prochaine révision de l'ordonnance sur les remplacements.

En ce qui concerne le financement de la formation professionnelle, les objections de la SEB ont été prises en considération du moins partiellement, par exemple au sujet de l'utilisation des dons de tiers. Le décret sur les articles 100a LEP / 85a LEM permettra d'atténuer les difficultés résultant de la non-coordination du début de l'année scolaire. Il permet la libération anticipée des élèves de langue française et fixe au 1er mai l'âge d'entrée à l'école (comme l'avait demandé les enseignants, les parents et les médecins scolaires de la partie de langue française du canton). Ce décret n'est toutefois valable que jusqu'à fin 1985 parce qu'on espère toujours trouver de meilleures solutions en ce qui concerne le début de l'année scolaire.

La motion Robert sur la loi sur les jardins d'enfants («Privatisation des jardins d'enfants») est rejetée par le Gouvernement, ce dont se réjouit la SEB.

Les affaires scolaires du Grand Conseil seront discutées entre une délégation de la SEB et les collègues députés au cours d'un repas de travail, le 8 novembre 1982.

Loi sur les jardins d'enfants

Ruth Wiedmer, présidente de l'Association des jardinières d'enfants, rapporte sur le déroulement de l'assemblée générale extraordinaire de son association à laquelle prirent part plus de 400 membres et qui vota une résolution exprimant l'inquiétude des enseignantes face à l'évolution qui s'est dessinée lors de la discussion au Grand Conseil. Le Comité cantonal décide à l'unanimité de signer également la lettre que l'Association des jardinières d'enfants adressera aux députés. Mais il renonce, en raison du manque de temps des personnes concernées, à organiser une rencontre avec les présidents des groupes et les secrétaires des partis. Il espère que le Grand Conseil rejettera clairement la motion Robert et ouvrira ainsi la voie à un réexamen raisonnable du projet de loi.

Grille-horaire des sous-gymnases

La Direction de l'instruction publique a rejeté la demande de la SEB visant à obtenir une prolongation des délais de consultation sur la grille-horaire des sous-gymnases. Lors de la rencontre du 1er novembre avec la DIP, la SEB soulèvera ce problème et remettra, à cette occasion, les prises de position qui lui ont été envoyées.

Le Comité cantonal désigne une délégation de la SEB de neuf personnes pour la rencontre avec la Direction de l'instruction publique.

Départ de M. Sulzberger

Regina Rentsch est chargée d'organiser une petite manifestation pour marquer le départ de M. Sulzberger, administrateur de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois.

Journaux corporatifs

Se basant sur les décisions prises antérieurement, le Comité cantonal prend les décisions suivantes concernant les journaux corporatifs:

- Le montant pour l'abonnement aux journaux corporatifs sera encaissé chaque semestre en même temps que les cotisations. Les journaux corporatifs sont, pour la partie allemande du canton, l'«Ecole bernoise», la «Berner Schulpraxis» et la «Schweizerische Lehrerzeitung», et pour la partie de langue française, l'«Ecole bernoise» et l'«Educateur».
- L'abonnement n'est pas obligatoire pour les retraités.
- Pour autant que les organisations de degrés des jardinières d'enfants, des maîtresses d'ouvrages, des maîtresses en économie familiale et des maîtres aux écoles professionnelles rendent l'abonnement à une autre revue pédagogique obligatoire en lieu et place de la «Berner Schulpraxis», elles recevront une subvention se montant au maximum au prix de la «Berner Schulpraxis». Les frais éventuels dépassant ce montant seront prélevés avec la cotisation de degré.
- Les détails techniques seront discutées entre le Secrétariat de la SEB et les organisations de degrés. En cas de désaccord, c'est le Comité cantonal de la SEB qui tranchera.

Ordinateur

Le département cantonal pour le traitement des données ne peut malheureusement pas entrer en considération en raison de la surcharge que constitueraient les travaux d'extension pour adapter le programme compliqué de notre administration et de notre comptabilité. Plusieurs entreprises d'ordinateurs, ainsi que l'imprimerie Stäfa, nous ont fait des offres que nous allons examiner.

Le Comité cantonal approuve l'envoi d'une lettre aux organisations de degrés afin de leur présenter le calendrier des travaux et de les inviter à mettre au point leurs statuts pour début 1983. Durant le premier semestre de 1983, le programme sera élaboré en tenant compte des dispositions statutaires. Durant le deuxième semestre de 1983, le Secrétariat central de la SEB recueillera les données de tous les membres. La comptabilité doit pouvoir être traitée par ordinateur à partir du 1er janvier 1984 et le contrôle des membres à partir du 1er avril 1984.

Assemblée des délégués de la SEB

Le Comité cantonal approuve la proposition de réadmission d'un membre sorti de la société en 1974 et élabore un projet de contrat avec l'Association suisse des enseignants au sujet de l'encartage de l'«Ecole bernoise» dans la «Schweizerische Lehrerzeitung» ainsi que l'a demandé la dernière Assemblée des délégués. Les séances prépara-

toires pour l'Assemblée extraordinaire des délégués du 1er décembre 1982 auront lieu à Berne le 22 novembre et à Sonceboz le 25 novembre 1982.

Home pour étudiants

Le Comité cantonal approuve, sur la base des pièces comptables présentées, le versement d'un montant forfaitaire de 2400 francs à l'ancien président du home pour étudiants, pour la période 1975–1982.

Rédaction de la «Berner Schulblatt»

Un collègue s'est enfin annoncé pour le poste de rédacteur à temps partiel de la «Berner Schulblatt». Le Comité directeur entreprendra les tractations nécessaires avec lui.

Prêts de formation

Une demande de prêt de formation, approuvée il y a une année, avait dû être ajournée parce que l'Ecole normale n'avait pas admis définitivement l'élève concerné. Cette admission a été prononcée maintenant si bien que la demande peut être transmise à l'ASE avec la recommandation de la SEB.

Pour deux autres demandes de prêts des éclaircissements sont encore nécessaires. Une quatrième est annoncée, mais nous ne l'avons pas encore reçue. Il s'agit, la plupart du temps, de cas pour lesquels aucune bourse cantonale ne peut être accordée en vertu des dispositions légales sur les bourses.

Assistance juridique

Lors de la dernière séance du Comité cantonal, l'assistance juridique avait été accordée pour un cas. L'examen des documents a révélé qu'il n'y avait pas atteinte à l'honneur. Les deux collègues concernés se sont retrouvés au Secrétariat et ont signé une convention liquidant le cas.

Le Comité cantonal désigne une délégation qui discutera avec la Direction des écoles de la ville de Berne de problèmes en relation avec une éventuelle suppression du sous-gymnase.

Représentante de la SEB

Mme Elsbeth Merz se retire, en tant que représentante de la SEB, de la commission cantonale du service dentaire scolaire. Le Comité cantonal la remercie des services rendus et propose Mme Barbara Mast-Krebs pour lui succéder.

Fermeture du Secrétariat

Le Comité cantonal donne son accord à la fermeture du Secrétariat entre Noël et Nouvel-An.

Révision totale de la législation scolaire

Le samedi 30 novembre 1982, le Comité cantonal s'est réuni en séance extraordinaire pour discuter les résultats de la consultation sur la révision totale du système bernois de formation et pour élaborer la prise de position de la SEB à l'intention de l'Assemblée extraordinaire des délégués.

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*
Adaptation française: *Yves Monnin*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17 (evtl. über 037 39 21 86 erreichbar).

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses at les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.

AZ 3000 Bern 1

Druck und Spedition Eicher + Co. 1342 – 3001 Bern